

EDITORIAL



Laurine Blum

Présidente du
PLR Bex

Bex je t'aime, mais je te quitte

Vivre au plus près des montagnes, dans un écrin de verdure préservé des bruits du monde est un privilège incroyable, et c'est celui que nous partageons en tant que Bellerins. Ayant passé ma vie au contact de la terre du Chablais vaudois, c'est une certitude : je suis rat des champs et non rat des villes, et je me suis toujours sentie bien dans le cocon simple et convivial du village de Bex. C'est par amour pour cette commune que j'ai souhaité m'engager, voulant contribuer modestement à en conserver la beauté simple, l'esprit de partage et de convivialité, tout en faisant face aux défis inévitables de la modernité.

Ainsi, c'est avec émotion que je m'adresse à vous aujourd'hui, alors que je m'appête à quitter notre chère commune, poussée par des nécessités à la fois personnelles et professionnelles. Ces années passées à vos côtés, en tant que présidente de notre section PLR ont été passionnantes, enrichissantes, parfois un peu éprouvantes aussi il est vrai. Mais ensemble, nous avons relevé des défis, porté des projets ambitieux et partagé des aventures inoubliables.

Au-delà de la politique, ce sont ces moments partagés avec chacun d'entre vous, votre solidarité et votre engagement qui m'ont le plus

profondément touchée et qui continueront à m'accompagner.

Une section en bonne voie !

Je pars avec la certitude que notre section locale continuera à prospérer, grâce à un comité compétent, grâce à des membres engagés et solidaires, et grâce aux valeurs essentielles qui nous rassemblent et que je continuerai à porter et à défendre, dans ce nouveau chapitre qui m'attend.

Je porte également la certitude que Bex sera encore longtemps cet endroit superbe où il fait bon vivre. Je souhaite que Bex continue à trouver le juste équilibre entre tradition et modernité, que son nécessaire développement se fasse dans le respect de son patrimoine et de ses traditions, et que ses habitants gardent un esprit d'entraide et de solidarité. Je suis convaincue que nous avons tous besoin d'appartenir à une communauté et de partager avec elle des racines, des repères culturels, c'est ce qui donne son sens à l'existence.

Merci donc, du fond du cœur d'avoir été cette communauté, merci aussi pour votre confiance et votre soutien.

Vive Bex !

FLASH

Référendum !

Un crédit d'étude à 3,5 millions qui pourrait entraîner 66 millions de dépenses à terme et un réhaussement important du plafond d'endettement ?

Des infrastructures récentes d'une valeur de près de 8 millions démolies pour être reconstruites ailleurs à grand frais malgré une mise au concours exigeant leur préservation ?

La construction d'un parking souterrain coûteux qui n'augmente pratiquement pas le nombre de places disponibles et des enfants qui doivent marcher entre les voitures et les machines de chantier pendant 15 ans ?



Pour le PLR, c'est un sujet sur lequel la population bellerine mérite de pouvoir s'exprimer !

Or, le conseil communal a refusé lors de sa séance du 5 mai dernier de soumettre l'objet à la population. En réaction, des élus s'allient pour lancer un référendum.

► suite en page 6

Réseau et partage

Le réseautage entrepreneurial s'installe durablement dans la commune

C'est bientôt un rendez-vous traditionnel : le PLR Bex organise chaque année une soirée de réseautage dédiée aux entrepreneuses et entrepreneurs de la région. Après une première édition très réussie le jeudi 31 août 2023 à la Clinique vétérinaire AREDA, la dynamique s'est poursuivie avec une seconde soirée tout aussi enthousiasmante le jeudi 5 septembre 2024, accueillie cette fois par Meili Technology.

Entre visite d'entreprise, rencontres et discussions, les représentants du tissu entrepreneurial bellerin présents ont ainsi profité de l'opportunité d'échanger des points de vue et des

contacts dans une ambiance conviviale.

Favoriser les liens et les opportunités entre entreprises locales

L'objectif de ces soirées est simple mais essentiel : créer du lien entre les acteurs économiques de Bex et offrir un espace où idées, expériences et projets peuvent se croiser, se compléter, afin de pouvoir ensuite se concrétiser. Car c'est souvent dans la convivialité des échanges informels que naissent les collaborations les plus fructueuses.

Ces soirées permettent également de mettre en lumière les activités d'une entreprise bellerine.

Un grand merci à Meili Technology

Ainsi, lors de la 2e édition, les participantes et participants ont eu l'opportunité de découvrir Meili Technology, entreprise innovante de Bex. Une présentation passionnante, suivie d'une visite de l'entreprise, a mis en lumière un savoir-faire local tourné vers l'avenir. Le PLR Bex remercie chaleureusement toute l'équipe de Meili Technology pour son accueil, sa disponibilité et son esprit d'ouverture.

Rendez-vous pour la 3e édition !

Le PLR Bex a le plaisir d'annoncer la prochaine édition, qui aura lieu chez Prayon Switzerland SA le mardi 9 septembre 2025. Pour vous inscrire, écrivez à plr-bex@bluewin.ch.

► Anna Russo



Frédéric Guex

► Conseiller communal

Avez-vous une devise ou un proverbe que vous aimez particulièrement ?

Je ne suis pas forcément attaché à une devise ou un proverbe en particulier. J'aurais simplement envie de dire qu'il faut être sincère et déterminé dans ce que l'on fait, rester fidèle à soi-même et à ses valeurs.

Pourquoi avoir choisi le PLR ?

J'ai avant tout choisi de participer à la vie politique de la commune, sans réelle considération d'un parti en particulier. Le PLR m'a approché, et c'est probablement le parti auquel je m'associe globalement le mieux sur l'échiquier politique.

Comment voyez-vous l'avenir de Bex ?

Un développement harmonieux et maîtrisé, qui puisse conserver son authenticité et son âme de village (et pas d'une ville... !) Un centre redynamisé et accueillant. Un patrimoine préservé, mais valorisé, permettant d'offrir à nos habitants et à nos visiteurs la découverte (ou la redécouverte) de la richesse naturelle et culturelle de notre commune parfois peut-être sous-estimée ou méconnue.

Qu'est-ce que vous aimez le plus dans la fonction de conseiller communal ?

Les échanges d'idées et les débats sur les différents sujets soumis. L'implication dans les choix et les décisions pour la commune, la

collectivité, la vie locale. La possibilité d'apporter des sujets, des préoccupations, des idées.

Y'a-t-il un don ou un pouvoir particulier que vous aimeriez avoir ?

J'aimerais parfois pouvoir ralentir un peu le temps...

Quel est l'objet qui vous paraît indispensable, ou votre objet préféré ?

Indispensable, mes lunettes... !

Préféré (bien qu'aussi indispensable) peut-être la clé de ma maison, car elle représente le retour au foyer, le cocon familial, le lieu où on laisse à la porte une partie de nos préoccupations.

Plan d'affectation communal - décryptage

PACom - qu'est-ce que cela signifie ?

La commune de Bex s'apprête à mettre à l'enquête publique son nouveau plan d'affectation, présenté au public à la fin 2023. Cet outil, encadré par des lois nombreuses et complexes, est élaboré sur des années en collaboration avec les autorités cantonales. Bien qu'ayant un impact majeur sur le développement d'une commune, le plan d'affectation suscite parfois l'indifférence de la population en raison de sa complexité.

Souvent abrégé PACom, ce dispositif définit principalement ce que l'on peut construire sur le territoire communal, en établissant des zones. Celles-ci doivent être dimensionnées en fonction des prévisions d'augmentation de la population. Ces prévisions sont établies par le canton.

La modification de ces zones a un impact important sur les propriétaires qui peuvent subir une forte dévaluation, ou un renchérissement de leurs terrains. La loi prévoit une indemnisation pour les propriétaires lésés ainsi qu'une taxe de 20% sur la plus-value pour les terrains dont la valeur augmente.

Pourquoi faut-il l'établir ?

En 2014, la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) est révisée suite à un vote favorable à 62,9% de la population suisse. Chaque canton doit alors travailler à la mise en œuvre de cette loi. En 2018, le canton de Vaud adopte la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) qui fixe les responsabilités des communes dans la mise en œuvre de la nouvelle loi.

En conséquence, chaque commune doit réviser son plan général d'affectation, aujourd'hui appelé plan d'affectation communal (PACom), qui définit notamment ce que l'on peut, et surtout ce que l'on ne peut pas, construire sur le territoire.

Par ailleurs, le PACom doit être renouvelé tous les 15 ans ou "lorsque les circonstances l'exigent".

La commune de Bex doit-elle réduire sa zone à bâtir ?

Le canton de Vaud a projeté une hausse de 15.75% de la population entre 2015 et 2036 pour les fractions de communes situées hors périmètre de centre. Or, le potentiel de développement de cette partie du territoire communal de Bex est supérieur à cet objectif. La zone à bâtir hors centre devra donc être réduite.

Par contre, le secteur situé entre la gare CFF et le quartier dit "Le Glarey" est considéré comme périmètre de centre urbanisé et conserve des opportunités de développement.

Que peuvent faire les propriétaires concernés ?

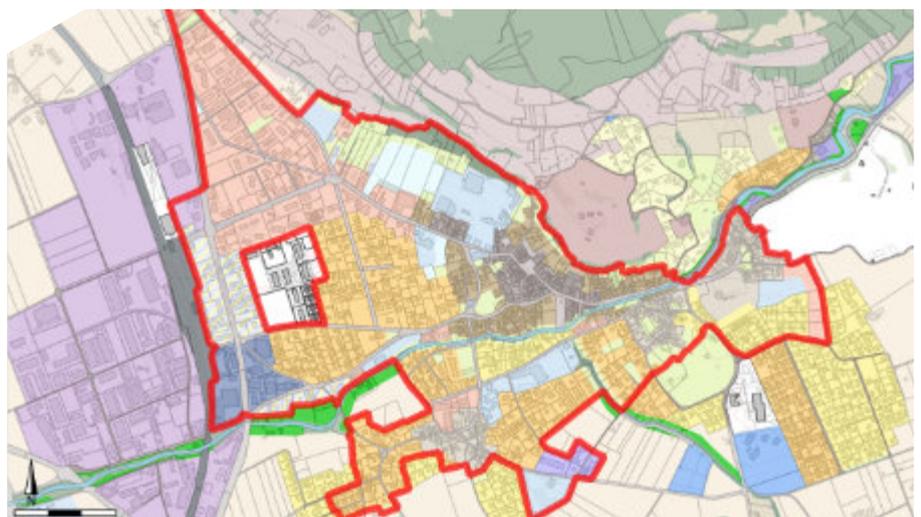
Lors de la mise à l'enquête publique, les propriétaires touchés par le plan d'affectation peuvent faire opposition. En principe, la municipalité organise alors une séance de conciliation pour tenter de trouver un équilibre entre les obligations légales et la sauvegarde des intérêts publics et privés.

Quand aura lieu la mise à l'enquête publique ?

La procédure est actuellement entre les mains des services concernés de l'Etat de Vaud qui se livrent à un examen préalable du projet communal. La mise à l'enquête aura lieu à l'issue de cette étape, mais la date n'est pas encore connue. Interrogé à ce sujet, le municipal en charge de l'urbanisme n'a pas souhaité répondre à nos questions.

En attendant, vous pouvez consulter le site dédié pacombex.ch pour visionner l'ensemble des documents et vous informer sur l'avancement de la procédure.

► Clément Reber



Périmètre du PACom « Bex Centre » © Géodonnées : Etat de Vaud / swisstopo

**Carmen Dubois**

► Municipale
Formation, Santé,
Paroisses et Affaires
sociales

À l'écoute de nos enfants

Lors de la séance du 5 mai dernier, le Conseil communal bellerin a accepté le préavis relatif à l'engagement d'un conseiller ou d'une conseillère école & famille à 50%.

En effet, un nombre croissant d'enfants connaissent des situations personnelles et parfois familiales difficiles ; ce constat est partagé par l'ensemble des professionnels de l'enfance (crèches, UAPE et école). Cette situation engendre de manière fréquente des problèmes scolaires, mais aussi des problèmes d'incivilités qui touchent toute la communauté bellerine, voire même des problèmes de santé mentale pour ces jeunes. Ces difficultés risquent d'engendrer par la suite des coûts considérables pour la collectivité. L'école n'arrive plus à répondre toute seule à ces besoins d'ordre socio-éducatifs.

Pour améliorer la situation des enfants qui rencontrent d'importantes difficultés au niveau de la scolarisation et hors école, pour leur bien et pour celui de leurs camarades de classe, ainsi que pour le bien de la collectivité en général, il est

nécessaire d'aller à la rencontre des familles. Dans cette perspective, plusieurs communes vaudoises – dont Aigle et Villeneuve – ont déjà engagé des conseillers et conseillères école & famille.

La direction de l'Établissement scolaire de Bex a fait part de ses inquiétudes à la Municipalité qui a pris la mesure du problème et soumis au Conseil le préavis voté le 5 mai dernier.

Les conseillers et conseillères école & famille sont des professionnels du travail social en milieu familial et scolaire. Ils et elles constituent un relais entre les élèves, le corps enseignant et les familles afin de permettre une scolarité aussi harmonieuse que possible.

Les conseillers et conseillères école & famille sont à disposition des familles ou du corps enseignant et peuvent être sollicités notamment en cas de difficultés en lien avec l'école mais aussi lorsque les parents font face à des difficultés sociales, administratives, financières ou tout simplement de compréhension du système scolaire qui peuvent perturber la scolarité de leur enfant.

Les conseillers et conseillères école & famille sont sollicités soit directement par les parents ou sur recommandation du corps enseignant

ou d'autres professionnels (service social, infirmière scolaire, le service de psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire).

Les enfants qui rencontrent d'importantes difficultés socio-éducatives – outre le fait qu'ils rendent plus difficile la scolarisation de leurs camarades de classe – sont eux-mêmes menacés d'exclusion ; ils courent aussi le risque d'accéder plus difficilement à un apprentissage et au marché du travail.

Pour améliorer le cursus scolaire des élèves qui rencontrent d'importantes difficultés, pour augmenter leurs chances de devenir des adultes citoyens et responsables, les élus bellerins partagent les préoccupations de la direction de notre Établissement scolaire en étant convaincus qu'il est nécessaire d'accentuer le travail de prévention.

Le regret de certains est bien entendu que l'engagement de cette personne soit mis à l'entière charge de notre commune.

C'est pourquoi, nos députés pourraient relayer cette cause au Grand Conseil afin que ces frais soient pris en charge par le Canton, tout comme le sont ceux relatifs à l'engagement des éducateurs et éducatrices en milieu scolaire.



École « Grande Servanne » à Bex



**Emmanuel
Capancioni**

► **Municipal
Services industriels
et Tourisme**

Route de l'Alex

Le chantier d'assainissement et de mise en séparatif de la route de l'Alex et du Stand, débuté au mois de juin 2022, a été terminé fin 2024. Puis, le revêtement bitumineux final a été posé ce printemps 2025. La sécurité des lieux par la création de trottoirs franchissables ou bien délimités, un éclairage mis à jour et le couvert de la fontaine avec ses trois bassins originaux semblent donner satisfaction aux riverains ainsi qu'aux bellerins qui se baladent dans ces quartiers.

Notre passé, notre fierté

L'office du tourisme de Bex, avec le soutien financier de la commune de Bex, a poursuivi en 2024 la pose de panneaux en relation avec le projet « Notre passé, notre fierté » dans son centre-ville, avec l'objectif de valoriser le patrimoine et l'histoire de la troisième plus grande commune du Canton.

D'une dizaine en 2023, la localité en compte désormais 20, car la municipalité vient d'avaliser la pose des 5 panneaux supplémentaires en 2025 à l'Hôtel Bellevue, à l'Eglise Nagelin, au Collège Primaire, à l'Institut Bitterlin et à la Pension Crochet. Au travers d'une balade à pied, les affichages proposent un retour dans le riche passé de celle que l'on nommait jadis « Bex-les Bains ». D'anecdotes, en histoire de familles de notables, en passant par l'architecture, mais aussi par les activités militaires et touristiques au tournant du 20e siècle, la balade à travers le temps est complète.

Grâce à ce projet, il est possible d'en apprendre davantage sur Bex tout en flânant dans l'hypercentre. Cette



balade a été conçue pour être accessible aux non Bellerins de passage.

Pour ce cheminement, la municipalité de Bex et le comité de l'office du tourisme, sous l'égide de votre municipal PLR, ont collaboré avec Willy Jaquero, un Bellerin passionné par sa ville et son histoire. Le municipal n'exclut pas l'installation d'autres panneaux ces prochains mois et aimerait profiter de ces lignes pour remercier la municipalité pour son soutien financier.

Porter fièrement le nom de Bex

À propos de tourisme et de notre belle commune, je vous rappelle que vous pouvez toujours acheter des t-shirts ou sweatshirts avec le nom de Bex au prix de Fr. 50. — à l'office du tourisme sis à la gare CFF de Bex.

Divers projets et préavis sont prévus en 2025 dans le cadre d'assainissement du réseau des eaux de rues ou quartiers de Bex, je me réjouis de poursuivre ces chantiers et mandats pour le compte de notre belle commune de Bex !

Bex : une quotité de dette brute préoccupante

La quotité de dette brute est calculée en divisant l'endettement brut par les revenus annuels. Les communes vaudoises sont encouragées à ne pas dépasser 250 % de quotité de dette brute. Or, d'après les autorités cantonales, il s'agit d'une limite très large, car un ratio de plus de 150% peut déjà être qualifié de mauvais et un ratio de plus de 200% de critique !

Actuellement, avec une dette brute de 52,99 millions CHF et des revenus de 43,27 millions CHF, la quotité de la commune de Bex est de 122,46 %.

Cependant de nombreux investissements sont actuellement prévus, pour un total de 11 millions, auxquels pourraient s'ajouter la construction d'un nouveau collège pour 66 millions.

Si la commune devait investir 77 millions de francs supplémentaires sans augmenter ses revenus, l'endettement brut pourrait atteindre les 130 millions. La nouvelle quotité serait alors de 300%.

Ce niveau dépasserait largement le

seuil de 200 %, considéré comme critique. Une telle augmentation nécessiterait à la fois **une hausse des recettes - qui pourrait être obtenue par une augmentation de l'impôt - et une diminution des dépenses**, soit des coupes dans les prestations.

Cette situation empêcherait également la réalisation de tout autre projet pendant plusieurs années. Il importe donc de se montrer particulièrement critiques face aux investissements envisagés.

► Clément Reber

Pourquoi signer le référendum ?

Pour une gestion financière plus responsable

La commune de Bex doit faire face à une dette actuelle de 55 millions de francs, à laquelle s'ajoutent 11 millions d'investissements déjà votés. Ce projet de collège porterait l'endettement communal au-delà de 100 millions, une somme difficilement soutenable.

À titre de comparaison, le collège de la Servanne n'a coûté que 24 millions, y compris la zone sportive adjacente, ce qui rend la somme demandée pour ce projet particulièrement excessive.

Pour préserver les infrastructures existantes

Le projet choisi par la Municipalité prévoit la destruction de plusieurs infrastructures parfaitement fonctionnelles, notamment les installations du Tennis Club, le bâtiment de la société vinicole, le local de répétition de l'Harmonie et un terrain de football. Ces

équipements représentent environ 8 millions de francs en valeur. Le tennis serait reconstruit sur un terrain de football à proximité, qui lui-même devrait être remplacé. Cette méthode implique un gaspillage inacceptable.

Parce qu'il existe d'autres alternatives

Le besoin d'un nouveau collège est reconnu, mais il existe des solutions plus économiques et respectueuses du patrimoine communal :

- Construire le collège sur une autre parcelle, comme à la route d'Aigle ou au chemin Pernet.
- Optimiser l'espace en construisant des bâtiments plus en hauteur, afin d'optimiser l'utilisation du sol.
- Transformer le bâtiment de la société vinicole en salles de classe modernes, et valoriser ainsi l'existant plutôt que le démolir.

Pour respecter le cahier des charges

Le concours d'architecture initial imposait la préservation de certaines infrastructures, mais **la Municipalité a validé un projet qui ne respectait pas ces critères**. Cette contradiction remet en question la rigueur du processus décisionnel et souligne le manque de transparence dans la gestion du projet.

Pour vous donner la parole

Ce référendum ne s'oppose pas à la construction d'un nouveau collège. Il est au contraire naturel de donner l'occasion à la population de se prononcer sur une telle dépense !

Si le projet est rejeté en votation, la commune aura l'opportunité de le revoir, d'envisager des alternatives plus durables et d'éviter un endettement excessif, avant d'engager des millions dans des études complémentaires.



Projection du collège du Pré-de-la-Cible en travaux - Image générée par intelligence artificielle

Comment signer le référendum ?

1. **Découper** le feuillet rabattable ci-contre.
 2. **Remplir et signer** la première ligne.
 3. **Faire remplir et signer** une ou plusieurs autres lignes par des citoyens bellerins majeurs.
 4. **Retourner la feuille** par la poste à l'adresse indiquée au verso (enveloppe affranchie nécessaire)
- OU** déposer la feuille à l'adresse suivante, pendant les heures d'ouverture :
- Société Vinicole de Bex**
Chemin Pré de la Cible 4
1880 Bex



Référendum communal

Cessons de jeter l'argent du contribuable bellerin par les fenêtres

Décision du Conseil communal du 5 mai 2025 sur le préavis 2025/07, affichée au pilier public le 6 mai 2025.

Début de la récolte des signatures : **23 mai 2025**

Dernier délai pour la remise des listes de signatures à la municipalité : **23 juin 2025**

Les membres du corps électoral soussignés demandent, en vertu de l'art 147 de la Constitution vaudoise et des articles 160 et suivants de la LEDP, que la question suivante soit soumise au corps électoral :

«Acceptez-vous l'octroi à la Municipalité d'un crédit d'étude de fr. 3'470'500,- pour la construction d'un nouveau collège sur le site scolaire du Pré-de-la-Cible? (préavis 2025/07)»

Les signataires doivent avoir leur domicile politique à la commune de **Bex** ainsi que la qualité de membres du corps électoral communal. Si vous êtes une personne étrangère, vous devez habiter en Suisse depuis plus de 10 ans et dans le canton de Vaud depuis plus de 3 ans. Celui qui falsifie le résultat de la récolte de signatures est punissable selon l'art. 282 du Code pénal suisse.

Les indications mentionnées ci-dessous doivent être manuscrites et apposées par le signataire lui-même. La loi interdit l'adjonction d'annexes ; les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste.

Nom à la main, lisiblement	Prénom	Date de naissance JJ-MM-AAAA	Adresse précise Rue et no	Signature Indispensable	Contrôle Laisser vide
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7					

La municipalité atteste que les citoyens ci-dessus sont inscrits au registre du corps électoral à la date du (jour du contrôle par l'administration communale) et que le nombre des signatures valables est de

Contrôle effectué par (visa) :

Comité référendaire : M. Philippe Sarda, route de Magny 40, 1880 Bex – Mme Nathalie Morex, route du Châtel 37 a, 1880 Bex - Mme. Marianne Marsden, route de Magny 30, 1880 Bex - M. Baptiste Guérin, avenue de la Gare 62, 1880 Bex - M. Pierre-Yves Rapaz, chemin de la Tuilière 4, 1880 Bex

Merci de **retourner** cette liste, même incomplète, au plus tard le 18 juin 2025 au
Comité référendaire Philippe Sarda, rte de Magny 40 – 1880 Bex.

Référendum communal

Cessons de jeter l'argent du contribuable bellerin par les fenêtres

ARGUMENTAIRE

Le 5 mai 2025, le Conseil communal a approuvé le préavis n° 2025/07, accordant un crédit d'étude de 3'470'500 francs pour la construction d'un nouveau collège sur le site scolaire du Pré-de-la-Cible.

Ce vote intervient après que le Conseil communal en septembre 2022 ait déjà validé l'organisation d'un concours pour un nouveau bâtiment scolaire. Le cahier des charges imposait clairement la préservation de certaines infrastructures, notamment celles du Tennis Club.

Or, la Municipalité a accepté sans réserve des projets de concours qui bafouaient ouvertement ces exigences. Le jury a attribué la première place au projet « Philomène », qui prévoit la destruction des installations et du club house du Tennis Club, du bâtiment de la société vinicole, du local de répétition de l'Harmonie, d'un terrain de football, etc. — soit près de 8 millions de francs d'installations existantes, en parfait état de fonctionnement. Pour le comité référendaire, une telle dilapidation de l'argent public est inadmissible.

Initialement, la construction du nouveau collège était estimée à 50 millions de francs. Aujourd'hui, la Municipalité avance un coût de 66 millions. À titre de comparaison, le collège de la Servanne a coûté 25 millions. Il est donc légitime de juger ces montants exorbitants.

La dette actuelle de la Commune s'élève à 55 millions, auxquels s'ajoutent 11 millions d'investissements déjà votés. Le plafond d'endettement, fixé à 75 millions, devrait être relevé à 100 millions pour permettre ce projet. Même avec cette hausse, la Commune ne pourrait en réalité pas faire face à cette dépense, même échelonnée sur trois phases.

Le comité référendaire reconnaît pleinement l'urgence d'augmenter les capacités d'accueil des élèves et la nécessité de leur offrir les meilleures conditions d'apprentissage. Mais cela ne peut se faire à n'importe quel prix, ni au détriment du patrimoine communal.

Des alternatives viables, moins coûteuses et plus respectueuses de l'existant doivent être sérieusement envisagées, par exemple :

- construire le collège sur une autre parcelle, à la route d'Aigle ou au chemin Perruet.
- éviter de multiplier les bâtiments en construisant plus en hauteur.
- transformer le bâtiment de la société vinicole en salles de classe modernes.

Il est donc tout à fait possible, sans retarder le projet, d'éviter un gaspillage massif de fonds publics tout en garantissant aux élèves bellerins et à leurs enseignants des conditions de travail optimales.

Cet argumentaire n'engage que ses auteurs

Comité référendaire
Philippe Sarda
Route de Magny 40
1880 Bex

La vie de la section en images



REPAS DE L'INDÉPENDANCE - 24.01.2025



BRISOLÉE DU PLR - 20.10.2024



SOIRÉE RÉSEAUTAGE - 05.09.2024

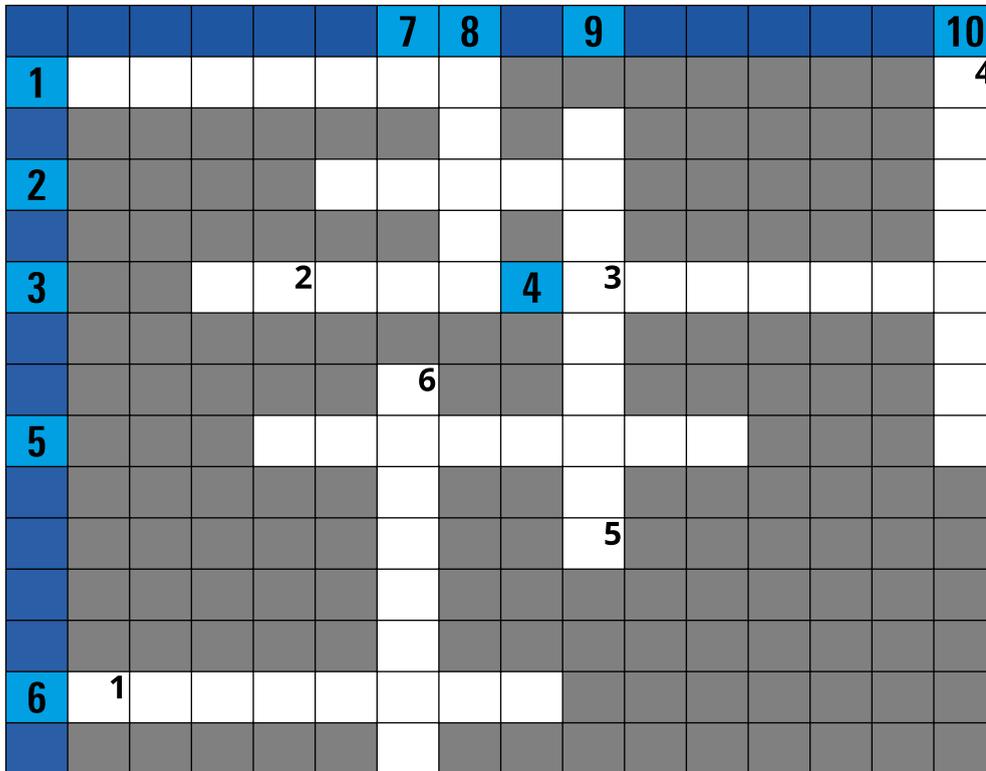


COMITÉ AU SOLEIL DU CHÂTEL



ASSERMENTATION DE PIERRE ZÜRCHER

Mot croisé concours - les filles en chanson



- 1) Celle de Claude François a les yeux bleus
- 2) Gainsbourg veut qu'elle lui saute au cou
- 3) Petite pour Cabrel
- 4) Héroïne de Cyrano chantée par Police
- 5) Aimée des Poppys
- 6) L'as de trèfle pique son coeur
- 7) Guide de Gilbert Beaud
- 8) Christophe a dessiné son visage
- 9) Brûle l'esprit de Johnny
- 10) Belle pour les Beatles

Mot mystère : Opéra de Bizet ou le prénom de votre rédactrice

Jouez et gagnez par tirage au sort : 1 carton de 3 bouteilles

Envoyez vos réponses d'ici au 31 juillet 2025 à : PLR Bex, case postale 173, 1880 Bex
ou par email : plr-bex@bluewin.ch

Vous avez un avis ? Exprimez-le !

La politique communale, c'est avoir son mot à dire sur des choses simples du quotidien.

Un arbre dangereux, un trottoir en mauvais état, un passage piéton à améliorer, ce sont des éléments qui nous affectent directement tous les jours. S'engager pour sa commune, c'est vouloir améliorer le quotidien de tous les habitants.

Le PLR Bex est à votre écoute pour vous aider à vous faire entendre et répondre à vos questions sur la politique communale.

Nous sommes à votre disposition à ces différentes occasions :

- 28 août 2025 dès 18h - Café de l'Hôtel de Ville
- 6 septembre 2025 dès 9h : à l'entrée du Parcours Vita aux Dévins (café le matin, parcours Vita en famille puis grillades vers midi)
- 9 septembre 2025 à 18h30 : Soirée réseautage (**voir page 2**)
- 14 novembre 2025 dès 17h : Raclette sur la place du marché

Vous préférez nous contacter autrement ? Utilisez le code QR ci-dessous pour nous envoyer un message !

IMPRESSUM ▶

Editeur responsable:
PLR Bex
CP 146
1880 Bex



MULTIMÉDIA ▶

CONTACTEZ-NOUS
REJOIGNEZ-NOUS

plr-bex@bluewin.ch